

# Non à la dégradation organisée de l'accueil des jeunes enfants !







**Sous prétexte de répondre à la crise du recrutement** qui touche les métiers de la petite enfance, **le Gouvernement a créé** par un arrêté ministériel du 12 décembre 2025 **un nouveau titre professionnel d'intervenant éducatif en petite enfance (IEPE)**, accessible après 1400 heures de formation, dont près de la moitié en stage dès le 1er septembre 2026. Avec ce nouveau titre d'Intervenant éducatif en petite enfance, des personnels moins formés pourront encadrer les enfants au même niveau réglementaire que des professionnel·le·s diplômé·e·s d'Etat (auxiliaires de puériculture, éducateurs.trices de jeunes enfants, infirmier.e.s puéricultrices, infirmier.e.s psychomotricien.ne.s...).

**LA FSU TERRITORIALE CONTESTE FERMEMENT CET ARRÊTÉ ET CONSIDÈRE CELA COMME UNE ATTAQUE DIRECTE CONTRE LES MÉTIERS, LES PROFESSIONNEL·LE·S ET LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES.**

La création du titre professionnel d'Intervenant Educatif en Petite Enfance (IEPE) constitue pour la FSU Territoriale une réponse inadaptée et dangereuse aux besoins urgents du secteur, notamment en matière de recrutements qualifiés.

**La FSU Territoriale dénonce cette nouvelle disposition qui va, de fait, conduire à :**



-  **la déqualification des métiers** de la petite enfance,
-  **la dévalorisation des professionnel·le·s** dans leur engagement au quotidien,
-  **la dégradation** des conditions d'accueil,
-  **la transformation du service public** de la petite enfance en variable d'ajustement budgétaire.

**ROGNER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES  
JEUNES ENFANTS C'EST METTRE EN  
PÉRIL L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ**





**La FSU Territoriale refuse la casse du service public de la petite enfance.** Les raisons de la crise de ce secteur sont connues : salaires insuffisants, pénibilité ignorée, conditions de travail dégradées.

**La pénurie n'est pas causée par trop d'exigence mais par le manque de reconnaissance.** Ce n'est pas le niveau de qualification qui doit baisser, ce sont les métiers qui doivent être valorisés et les salaires et conditions de travail améliorés !

**En conséquence, la FSU Territoriale refuse cette réponse du gouvernement ne consistant qu'à baisser la qualification et, au-delà des nécessaires mesures de revalorisation du point d'indice et de son indexation sur l'inflation, revendique :**

- L'amélioration des grilles indiciaires** de ces métiers fortement féminisés pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;
- L'attribution des mesures issues du Ségur de la santé** à tous.les professionnel.le.s de la petite enfance ;
- L'attribution du bonus attractivité** à toutes les professionnelles, et sa pérennisation et sa revalorisation ;
- La reconnaissance réelle des pénibilités des métiers ;**
- L'élévation globale des niveaux de qualification** des professionnel.le.s de l'accueil individuel et collectif **par la formation initiale et la formation continue diplômante ;**
- 100% de personnels diplômés d'Etat auprès des enfants ;**
- Une surface de 7m2 minimum par enfant en crèche,** garantie sur tout le territoire.
- La fin de la logique de la rentabilité financière et de la privatisation** du secteur par la reprise en régie de tous les équipements publics.
- Le développement d'un véritable service public de la petite enfance.**

**LA FSU TERRITORIALE S'ADRESSERA AUX MINISTÈRES COMPÉTENTS POUR PORTER CETTE VISION DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ET DE SES MÉTIERS.**

